



Dernières Nouvelles

De l'information d'intérêt autochtone transmise par le gouvernement du Canada

Bonne nouvelle pour les enfants!

La préparation des enfants pour l'école est importante pour tout le monde. C'est à cette fin que le gouvernement du Canada déboursera 320 millions de dollars supplémentaires au cours des cinq prochaines années. Cette somme aidera les Premières nations et les Inuit à élever des enfants heureux et en santé.

Dans la nation oneida de la Thames, il y a deux programmes destinés aux enfants d'âge préscolaire, qui sont financés par le gouvernement du Canada.

« La collectivité toute entière participe, s'assurant que nos enfants sont prêts pour aller à l'école et se débrouiller dans la vie », indique le chef Harry Doxtater. Environ 5 000 personnes vivent dans sa collectivité située près de London, en Ontario.

Le **Programme d'aide préscolaire aux Autochtones** vise à préparer les enfants pour l'école en leur enseignant les bases pour savoir comment apprendre et comment bien s'alimenter. (Les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones sont offerts tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.) Les parents et les sages contribuent au programme de nombreuses façons, par exemple en racontant des légendes. Selon le chef Doxtater, « il est très important d'enseigner nos traditions culturelles à nos enfants. »

Le deuxième programme est l'**Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations**. Ce programme vient en aide aux familles en leur donnant accès à des services de garderie bon marché.

Ces programmes destinés aux enfants vont maintenant obtenir plus d'argent par l'entremise de la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations. Cela veut dire qu'un plus grand nombre de collectivités



Le gouvernement du Canada déboursera plus d'argent pour les enfants. Ethel Blondin-Andrew est secrétaire d'État à l'Enfance et la Jeunesse. On la voit ici en compagnie de Harry Doxtater, chef de la nation oneida de la Thames.

peuvent bénéficier de programmes comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et de plus de services de garderie bon marché.

Les nouveaux fonds serviront également à financer les activités suivantes :

- plus de services en vue de prévenir le syndrome d'alcoolisation fœtale;
- recherche de nouvelles façons d'aider les enfants autochtones.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les programmes destinés aux enfants en consultant les sites Internet suivants :

www.hc-sc.gc.ca, www.drhc-hrdc.gc.ca,
www.ainc-inac.gc.ca.

Appelez-nous sans frais! 1 800 567-9604

Vous pouvez maintenant faire un appel sans frais pour obtenir plus de renseignements sur les programmes et services offerts par Affaires indiennes et du Nord Canada. Vous pouvez également recevoir des livrets gratuits, comme le nouveau guide *Services destinés aux Premières nations : Un guide du gouvernement du Canada*.

Êtes-vous une personne malentendante? Si oui, veuillez composer le numéro de l'ATME suivant : 1 866 553-0554.

Ces numéros sont sans frais.



Un endroit où l'on peut se réunir à Clyde River, au Nunavut

Si vous vivez dans le Grand-Nord, il vous arrive peut-être de vous sentir coupé du reste du monde. C'était le cas des 830 résidents de Clyde River il y a quelques années.

Dans les années 60, ils ont été réinstallés dans une collectivité colonisée. Depuis lors, ils ont connu la maladie, les drogues, la violence et le suicide.

« Clyde » (comme l'appellent les gens de la place) compte également le plus grand nombre de personnes sans travail dans la région de Baffin.

Toutefois, les résidents de Clyde River prennent des mesures pour s'en sortir. Il y a quelques années, ils se sont réunis pour discuter des moyens à prendre en vue d'offrir une formation professionnelle et des programmes de vie saine dans leur collectivité.

C'est ainsi qu'est née la société Ilisaqsivik en 1996. Le mot *ilisaqsivik* veut dire « un endroit dans lequel vous vous reconnaissez » en inuktitut.

Avec l'aide des administrations locales et du gouvernement territorial, les résidents ont acheté le vieux bâtiment du centre de santé. « La société Ilisaqsivik a donné aux gens un endroit où ils peuvent se réunir, rencontrer d'autres personnes et établir des contacts », explique Annette Taylor, coordonnatrice intérimaire de la société.

En 2000, la société Ilisaqsivik a été enregistrée comme organisme de charité. Maintenant, elle obtient de l'argent de nombreuses sources. Affaires indiennes et du Nord Canada, le gouvernement du Nunavut, la compagnie aérienne First Air et la Compagnie du Nord-Ouest en sont quelques exemples.

Grâce à la société Ilisaqsivik, les jeunes ont un endroit sécuritaire où ils peuvent aller. Ils peuvent apprendre plus de choses au sujet de leur culture. Les hommes qui ne possèdent pas d'équipement de chasse ou de pêche peuvent aller chasser ou pêcher avec ceux qui en ont. Les femmes enceintes peuvent obtenir des conseils pour mettre au monde des bébés en santé.

L'endroit débordé de gens qui participent aux programmes. Il y a entre 100 et 200 personnes qui utilisent les services de la société Ilisaqsivik, six jours par semaine.

Pour obtenir plus de renseignements sur la société Ilisaqsivik, veuillez consulter son site Web à l'adresse www.ilisaqsivik.ca.



Des gens de Clyde River, au Nunavut, ont fondé la société Ilisaqsivik, un endroit où l'on peut s'instruire et où les enfants peuvent grandir.

Agir selon ce que nous savons : La prévention du suicide chez les jeunes des Premières nations

Les gens de partout s'inquiètent du taux de suicide chez les jeunes. Qu'est-ce qu'une collectivité peut faire? Le ministre de Santé Canada et le chef national de l'Assemblée des Premières Nations ont demandé la rédaction de ce rapport spécial. Celui-ci contient des idées afin de prévenir le suicide chez les jeunes des Premières nations. Le rapport *Agir selon ce que nous savons : La prévention du suicide chez les jeunes des Premières nations* a été préparé par le Comité consultatif sur la prévention du suicide. Il est actuellement distribué aux collectivités des Premières nations.

Pour en obtenir un exemplaire, veuillez consulter le site Web suivant :

www.hc-sc.gc.ca/dgspni/pc/publications/prevention_suicide_jeunes.htm

Le statut d'Indien

Comment puis-je faire une demande pour obtenir le statut d'Indien? Ai-je le droit d'obtenir ce statut? Affaires indiennes et du Nord Canada doit souvent répondre à ce type de questions.

Si vous désirez faire une demande pour obtenir le statut d'Indien, communiquez avec nous; nous vous enverrons un formulaire d'inscription. Qui a droit au statut d'Indien? Cela dépend.

Vous avez le droit d'obtenir le statut d'Indien :

- si vos deux parents ont eux aussi droit à ce statut;
- si vous avez perdu votre statut en épousant un non-Indien;
- si vous avez perdu votre statut parce que votre père n'est pas un Indien inscrit;
- si vous avez perdu votre statut parce que vos parents ont demandé à renoncer à leur statut et à ne plus appartenir à une Première nation par un processus appelé *émancipation*;
- si vous aviez droit au statut d'Indien avant que la *Loi sur les Indiens* soit modifiée en 1985.

Vous pouvez également accéder au statut d'Indien si un seul de vos parents y a droit. N'oubliez pas que, pour obtenir le statut d'Indien, vous devez en faire la demande; vous ne serez pas inscrit automatiquement. Pour commander les documents sur l'inscription ou pour obtenir de l'information détaillée, composez sans frais le 1 800 567-9604.

Vous pouvez également obtenir des renseignements en visitant le site Web à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca. Cliquez sur « Inscription – FAQ » à gauche de la page pour avoir accès à l'information voulue.

Budget 2003 – Que vous réserve-t-il?

Le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau budget en février, et on y trouve de bonnes nouvelles. Une somme additionnelle de 2,2 milliards de dollars sera allouée à l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones et des résidents du Nord.

Voici comment une partie de cette somme sera répartie :

Familles et collectivités saines

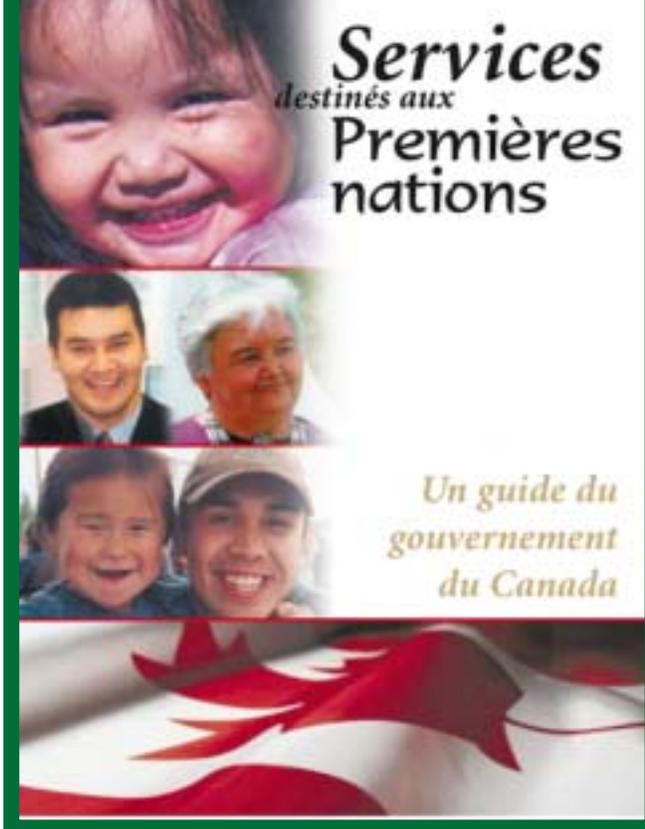
- 1,3 milliard de dollars pour les programmes de santé des Premières nations et des Inuit;
- 600 millions de dollars pour des systèmes d'approvisionnement en eau potable;
- 42 millions de dollars pour les services de police des Premières nations et une sécurité accrue dans les collectivités.

Éducation et culture

- 172,5 millions de dollars pour les langues et la culture autochtones;
- 35 millions de dollars pour de nouveaux programmes de garde d'enfants et d'apprentissage précoce;
- 35 millions de dollars pour les écoles des Premières nations.

Emplois

- 25 millions de dollars pour la formation et la création de nouveaux emplois liés aux projets importants d'un bout à l'autre du Canada;
- 20 millions de dollars en aide aux entreprises autochtones nouvellement créées ou en expansion;
- 12 millions de dollars pour favoriser une participation accrue des Autochtones dans la gestion des pêches; cet argent servira également à la création de nouveaux emplois.



Pour obtenir un exemplaire du *Guide*, composez sans frais le 1 800 567-9604.

Pour obtenir plus de renseignements

Vous pouvez lire à propos du budget en visitant l'adresse www.ainc-inac.gc.ca.

Cliquez ensuite sur « Budget 2003 : Bâtir le Canada que nous souhaitons ».

Merci de nous dire ce que vous pensez!

Merci de nous retourner les cartes-réponses. Veuillez prendre un moment pour remplir la carte. Nous voulons nous assurer que vous avez bien reçu votre exemplaire de *Dernières Nouvelles* par la poste. Qu'en pensez-vous? Vous pouvez poster votre carte-réponse immédiatement — vous n'avez pas besoin de timbre.

Voici ce que certains d'entre vous nous ont dit la dernière fois :

« Ce numéro de *Dernières Nouvelles* est formidable! J'ai hâte au prochain. »

« Cette publication est instructive, importante et passionnante. »

Beaucoup de personnes souhaitent obtenir plus d'information sur les emplois. Nous en avons pris note! Vous trouverez des articles sur l'emploi dans la prochaine édition de *Dernières Nouvelles*.

Nous aimerions connaître vos suggestions d'articles. Faites-nous parvenir votre carte de commentaires; vos idées nous aident à préparer *Dernières Nouvelles*.

Nous aimerions recevoir vos commentaires et suggestions.

Nom : _____

Adresse : _____

Avez-vous trouvé que le présent numéro renfermait beaucoup d'information? oui non
Quels autres sujets importants devraient, d'après vous, être traités dans les prochains numéros?
Commentaires : _____

J'aimerais recevoir de l'information du gouvernement du Canada à l'adresse électronique suivante : _____

J'aimerais que vous fassiez parvenir le bulletin *Dernières Nouvelles* à un ami ou une amie à l'adresse suivante : _____

Je vous autorise à m'envoyer d'autres mises à jour venant du gouvernement du Canada.

J'aimerais qu'on me tienne informé des activités du gouvernement du Canada par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

la télévision communautaire

le courrier postal

le bureau de la
Première nation

la radio communautaire

Internet

le journal communautaire

le centre d'amitié



Les membres d'une collectivité du Nord de l'Ontario rencontrent le ministre Nault.

On compte tout le monde!

Voici quelques faits intéressants tirés du recensement national de 2001 :

- Il y a plus d'Autochtones au Canada que jamais.
- Près de un million de personnes au Canada se disent autochtones.
- Un tiers de la population autochtone est âgée de moins de 15 ans. Environ un cinquième de la population non autochtone a moins de 15 ans.
- Un Autochtone sur quatre parle une langue autochtone.

Lisez tous les détails en vous rendant à l'adresse www.statcan.ca.

Du nouveau au sujet du projet de loi sur la gouvernance

De nombreuses personnes disent au gouvernement ce qu'elles pensent du projet de loi sur la gouvernance des Premières nations, c'est-à-dire le projet de loi C-7. Bon nombre de consultations ont eu lieu.

Ce projet de loi a été déposé au Parlement. Le Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles de la Chambre des communes l'étudie actuellement. Ce comité voyage partout au pays pour recueillir les commentaires des gens des Premières nations et d'autres personnes intéressées.

Le projet de loi est une œuvre en voie de perfectionnement. Le Comité tient compte des suggestions, des opinions et des inquiétudes de tous. Il examinera de nouveau le projet de loi, article par article. Puis, ce printemps, il fera part de ses recommandations au Parlement. Après cela, le projet de loi sera présenté pour la deuxième lecture à la Chambre des communes.

Robert D. Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, appuie les travaux du Comité permanent. Il a demandé à ses membres d'être à l'écoute des Premières nations.

L'objectif est d'élaborer une loi sur la gouvernance des Premières nations qui permet aux membres des Premières nations de veiller à ce que leurs collectivités servent mieux leurs intérêts.

Vous pouvez vous tenir au courant des faits nouveaux en consultant un site Web spécialement consacré à la gouvernance des Premières nations. Vous trouverez toutes les nouvelles et l'information relatives au projet de loi C-7 à l'adresse www.gpn-fng.gc.ca.



1000009929-K1A0H4-BR01

DERNIÈRES NOUVELLES
 À L'ATTENTION DU RÉDACTEUR EN CHEF
 AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA
 10 RUE WELLINGTON
 HULL QC K1A 9Z9

VOTRE OPINION EST IMPORTANTE POUR NOUS!

Remplissez la carte-réponse, détachez-la et postez-la (les frais de poste sont déjà payés) ou communiquez avec le Service des renseignements généraux d'AINC en composant le **1 800 567 9604** ou encore le **1 866 553-0554** (numéro de l'ATME). Vous pouvez également nous faire parvenir un message soit par télécopieur au **(819) 953-2305**, soit par courriel à l'adresse DernieresNouvelles@ainc-inac.gc.ca.

Pour plus d'information sur les programmes et les services du gouvernement du Canada, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Téléphone sans frais : **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)**
 Télécopieur/ATME : **1 800 465-7735**
 Site Web : www.canada.gc.ca

Le bulletin *Dernières Nouvelles* est également offert sous forme électronique à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/index_f.html.

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2003
www.ainc-inac.gc.ca

QS-6172-030-FF-A1
 ISSN 1704-4294

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title: **Update**

